Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Colombey Participations

Compartiment de la SICAV Elan Participations, gérée par Rothschild & Co Asset Management Europe ISIN : BE6283816591 (Action Classe C)

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment « Colombey Participations » a pour objectif de faire bénéficier l'actionnaire, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, de l'évolution des marchés financiers au travers d'un portefeuille diversifié d'actions de différents pays et secteurs économiques mondiaux, sélectionnés par le gestionnaire sur la base de leur rentabilité attendue, ainsi que de produits de taux. Le gestionnaire tendra, sur la durée de placement recommandée, à surperformer son indice de référence (Euribor 3 mois (valeur minimale 0%) + 4%), étant rappelé que cet indice sert d'instrument pour l'investisseur afin de pouvoir comparer les prestations du compartiment concerné avec celui de l'indice et ainsi de pouvoir apprécier les prestations du compartiment de manière informée mais également afin de déterminer la commission de performance.

Le compartiment est géré de manière active : la société de gestion dispose d'une certaine discrétion par rapport à la composition du portefeuille, dans le respect de la politique d'investissement.

Le compartiment pourra être investi à la fois (i) en actions ou en valeurs mobilières assimilables (dont 15% maximum sur des capitalisations inférieures à 10Mds€); (ii) en produits de taux ou en valeurs assimilables émis par des gouvernements, des entreprises du secteur public et du secteur privé et/ou des institutions supranationales, dont 15% maximum en obligations émises par des sociétés bénéficiant d'un rating inférieur à BBB- ou équivalent ou par des sociétés non notées; et (iii) en parts d'organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert. La proportion des actifs investie directement ou indirectement en actions pourra être majoritaire (jusqu'à 65% des actifs), selon les attentes d'évolution des marchés financiers. Les actifs pourront également être placés en actions de sociétés cotées sur les marchés hors OCDE, ainsi qu'éventuellement en obligations émises par des Etats ou des sociétés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, à concurrence de maximum 20% de l'actif net du compartiment.

Dans un but d'exposition tant que de couverture, le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des futures et options (sur actions, devises, taux ou indices), des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'indices et des opérations de change à terme. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types de produits dérivés sont plus volatils que les produits sousjacents. Néanmoins, le compartiment ne recourra pas à des instruments dérivés portant sur un risque de crédit. Le gestionnaire pourra faire varier la sensibilité* du compartiment de -1 à 9 en fonction de ses attentes vis-à-vis de l'évolution des taux d'intérêt. Le compartiment n'a pas l'intention de couvrir systématiquement le risque de change.

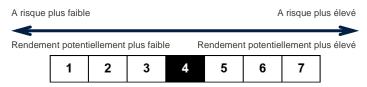
L'exposition consolidée du compartiment au marché des devises (via des titres, des parts d'OPC et/ou des produits dérivés) ne dépassera pas 35% et l'exposition au marché des actions 65%.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour ouvré à 11h00 auprès de CACEIS Belgium SA. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans minimum après leur investissement.

*La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée. A titre d'exemple, en cas de hausse des taux d'intérêts de 1%, un portefeuille de sensibilité de 7 pourra baisser de façon théorique de 7%. De même, en cas de baisse des taux d'intérêt de 2%, un portefeuille de sensibilité de -1 pourra baisser de façon théorique de -2%.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique permettant de positionner le fonds sur l'échelle de risque est fondé sur la volatilité historique annuelle sur une période de 5 ans. Cette échelle est non linéaire.

Le niveau de risque de ce fonds est de 4 (volatilité comprise entre 5% et 10%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque associée au fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le fonds n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Risque de liquidité (Actions): Risque découlant d'une absence ou d'un faible volume d'échange sur le marché pouvant impacter négativement les actifs en portefeuille et réduire la capacité du fonds à honorer ses demandes de rachat.

Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Risque de durabilité : signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante (de court ou de long terme) sur la valeur de l'investissement d'un fonds.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)

0.68%

Frais ponctuels prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance

Commission facturée lors de l'exercice précédent : 0%

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus.

20% de la performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence (Euribor 3 mois (valeur minimale 0%) + 4%), à chaque clôture d'exercice.

Performances passées



La SICAV Elan Participations a été créé le 22/12/2005. Création de Colombey Participations le 08/02/2016. Indice de référence : Euribor 3 mois (valeur minimale 0%) + 4%). Les performances ont été calculées en EUR. Les performances passées ne préjugent pas des performances

futures. Le calcul des performances présentées tient compte de

l'ensemble des frais et commissions, à l'exception des frais d'entrée et de sortie.

(*)(**)Depuis le 06/08/2019, l'indicateur de référence du compartiment a été modifié (Euribor 3 mois (valeur minimale 0%) + 4%, en lieu et place de Euribor 3 mois (valeur minimale 0%) + 5%). Les performances antérieures à cette date ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Le dépositaire de la SICAV Elan Participations est CACEIS Bank Luxembourg Branch.

Sur demande, le prospectus, les statuts, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus, gratuitement, avant ou après la souscription des actions, auprès de l'institution assurant le service financier : CACEIS Belgium SA – Avenue du Port 86C B320 – 1000 Bruxelles – Belgique.

La valeur nette d'inventaire est publiée chaque jour ouvrable en Belgique sur le site de l'association belge des assets managers : http://www.beama.be/fr et est également disponible auprès du Service Financier de la SICAV.

La législation fiscale de l'État membre d'origine de la SICAV peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Le présent document d'information clé pour l'investisseur décrit le compartiment Colombey Participations de la SICAV. Le prospectus et les rapports périodiques sont quant à eux établis pour l'ensemble de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

L'investisseur a le droit d'échanger les parts qu'il détient dans ce compartiment contre des parts d'un autre compartiment de la SICAV. Des informations sur les modalités d'exercice de ce droit peuvent être obtenues auprès de son conseiller ou dans le prospectus de ce compartiment. La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être

engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Ce compartiment de la SICAV de droit belge peut être constitué d'autres types d'actions. Vous trouverez plus d'informations sur ces actions dans le prospectus du compartiment ou sur le site internet suivant : https://am.be.rothschildandco.com.

Cette SICAV est agréée en Belgique et règlementée par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA).

Rothschild & Co Asset Management Europe est la société de gestion désignée pour la SICAV. Elle est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

La SICAV Elan Participations est une SICAV de droit belge qui satisfait aux conditions de la Directive européenne 2009/65/CE. Les détails de la politique de rémunération actualisée de Rothschild & Co Asset Management Europe, sont disponibles sur https://am.be.rothschildandco.com ou un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 janvier 2022.